

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 17 FÉVRIER 2020

RECTORAT

Arrêté n° 2020/09 du 13 février 2020 portant délégation de signature pour la signature des diplômes délivrés dans la sphère de l'enseignement supérieur des territoires des académies de Reims et Strasbourg



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT
Pôle expertise et soutien

ARRETE n°2020/09

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU l'article R. 222-24-2 du code de l'éducation ;

VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret 5 février 2020 nommant Madame Elisabeth LAPORTE, Rectrice de l'académie de Strasbourg ;

VU le décret du 5 février 2020 nommant Madame Agnès WALCH MENSION-RIGAU, Rectrice de l'académie de Reims ;

VU le décret du 24 juillet 2019 nommant monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;

A R R E T E

Article 1^{er}:

Délégation de signature est donnée à madame Elisabeth LAPORTE, Rectrice de l'académie de Strasbourg, à l'effet de signer :

- l'ensemble des diplômes délivrés dans la sphère de l'enseignement supérieur relevant du territoire de l'académie de Strasbourg.

Article 2:

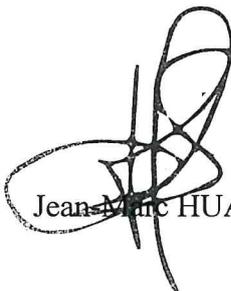
Délégation de signature est donnée à madame Agnès WALCH MENSION-RIGAU, Rectrice de l'académie de Reims, à l'effet de signer :

- l'ensemble des diplômes délivrés dans la sphère de l'enseignement supérieur relevant du territoire de l'académie de Reims.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand EST.

Fait à Nancy, le 13/02/2020



Jean-Marc HUART